



## **FEDERATION TUNISIENNE DE HANDBALL**

### **COMITE D'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DU MONDE DES JEUNES DE BEACH HANDBALL TUNISIE 2025**

#### **CAHIER DES CHARGES**

#### **APPEL D'OFFRES POUR LA SELECTION D'UNE AGENCE D'EVENEMENTIEL SPORTIF**

*Consultation N°01/2025*

## **Préambule :**

Il est préalablement rappelé qu'en vertu d'un protocole d'accord signé le 13/02/2025 à Oslo entre la Fédération Internationale de Handball (IHF) et la Fédération Tunisienne de Handball (FTHB), cette dernière s'est vue attribuer l'organisation de la 3ème édition du Championnat du Monde de Beach Handball des Jeunes Cadets et Cadettes qui se tiendra à Hammamet durant la période de la compétition officielle qui se déroulera du 17 au 22 juin 2025.

Attendu que cette échéance mondiale constituera une épreuve sportive primordiale pour la Fédération Tunisienne de Handball (FTHB) étant qualificative pour les prochains Jeux Olympiques de la Jeunesse qui se tiendront au Dakar du 31 octobre au 13 novembre 2026.

Que cette compétition mondiale enregistrera une affluence massive de sélections et de délégations sportives Mondiales d'une part aux fins de participer à cette joute ainsi que la présence des représentants et des officiels de la Fédération Internationale de Handball (IHF), appelés à superviser et à diriger la dite compétition ; cette compétition se déroulera également sur le territoire Tunisien et devra mobiliser un large public sportif aussi bien à l'intérieur du site qui sera construit et installé exceptionnellement pour le déroulement de la compétition qu'à l'extérieur auprès de la masse sportive.

Attendu qu'une organisation optimale et rigoureuse de ce Championnat du Monde, la sélection d'une agence spécialisée dans la construction, l'aménagement des terrains sportifs et l'événementiel sportif conformément aux conditions prescrites dans le cahier des charges et du protocole d'accord signé par la Fédération Tunisienne de Handball (FTHB) avec la Fédération Internationale de Handball (IHF) à la date du 13/02/2025.

Sur cette base, la Fédération Tunisienne de Handball (FTHB) entend mettre le présent cahier des charges à la disposition des candidats intéressés par une participation à la soumission sus-indiquée, afin de lancer une procédure d'appel d'offres conformément aux normes et aux conditions régissant la soumission en question.

## **Article 1 : OBJET DU MARCHE**

\* La Fédération Tunisienne de Handball, dénommée « FTHB », est une association sportive régie à l'échelle nationale par:

- La loi organique N° 154 du 7 novembre 1959 relative aux Associations et tous les textes qui l'ont modifié et complété dont notamment le décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations
- La loi N° 104 du 3 Août 1994 relative à la réglementation et la promotion, l'éducation physique et les activités sportives et aux dispositions de ce statut type
- Les Statuts de la Fédération Tunisienne de Handball tel qu'amendés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 décembre 2022 à Sousse.
- La loi organique N° 11 du 6 février 1995 relative aux structures sportives et les textes législatifs et réglementaires subséquents.

\* La Fédération Tunisienne de Handball (FTHB) est également un membre affilié auprès de la Fédération Internationale de Handball (IHF) et a été investie de la mission 3ème édition du Championnat du Monde de Beach Handball des Jeunes Cadets et Cadettes en Tunisie durant la période de la compétition officielle qui se déroulera du 17 au 22 juin 2025 en vertu d'un

protocole d'accord signé à la date du 02/02/2025.

\*La Fédération Tunisienne de Handball (FTHB) se propose, dans le strict respect des règlements et procédures en vigueur en tenant compte des normes de bonne gouvernance et de transparence financière et administrative, de lancer une consultation pour la sélection d'une agence spécialisée dans la construction, l'aménagement des terrains sportifs et l'événementiel sportif conformément aux conditions prescrites dans le cahier des charges et du protocole d'accord signé par la Fédération Tunisienne de Handball (FTHB) avec la Fédération Internationale de Handball (IHF) à la date du 13/02/2025. Cette agence sera par la mise en place, la matérialisation et le suivi de l'exécution de tous les éléments et infrastructures de la 3ème édition du Championnat du Monde de Beach Handball des Jeunes Cadets et Cadettes suivant les normes et les services préalablement établis par le Comité d'Organisation de ce Championnat du Monde.

## **Article 2 : PROCEDURE DE PRESENTATION DES OFFRES :**

La participation à la présente consultation est ouverte aux sociétés et personnes morales exerçant l'activité de la construction, l'aménagement des terrains sportifs et l'événementiel sportif, légalement constituées et autorisées à exercer leurs activités en Tunisie, qui peuvent fournir les prestations citées ci-haut, justifiant des conditions techniques et financières requises, et ce par la fourniture dans son offre à l'appui des pièces exigées dans le dossier de la consultation.

Toute offre qui ne respecte pas les conditions de la présente consultation ou qui comporte des réserves ou manquements relatives aux clauses du cahier de charges, ne sera pas retenue.

L'offre doit parvenir au plus tard le jeudi 10 avril 2025 à 17H au siège de la FTHB sis à la Maison des Fédérations Sportives – Bloc B – 6<sup>ème</sup> étage, Cité Olympique, Tunis.

Le cachet du bureau d'ordre central de la FTHB faisant foi.

Toute offre parvenue en dehors du délai butoir précité, sera rejetée.

Après réception de son offre, le soumissionnaire ne peut la retirer ou lui apporter une quelconque modification. Cette condition est valable aussi bien avant qu'après l'expiration de la date limite de réception des offres.

Les offres seront obligatoirement présentées de la manière suivante :

-L'enveloppe extérieure adressée à Monsieur le Président de la Fédération Tunisienne de Handball ne doit porter que les indications suivantes : « **Ne Pas Ouvrir – Consultation N°01/2025 : Appel d'offres pour la sélection d'une agence d'événementiel sportif** ».

## **Article 3 : FORME GENERALE DES OFFRES**

- Toute offre est obligatoirement constituée des documents suivants:

- Une enveloppe A contenant Les documents administratifs
- Une enveloppe B contenant l'offre des prestations

- L'enveloppe A, l'enveloppe B ainsi que les documents administratifs doivent être consignés dans une enveloppe extérieure et distincte à part, fermée et scellée, indiquant la référence de la consultation et son Objet.

## **Article 4 : SIGNATURE DES OFFRES ET DES PROCURATIONS**

Tous les paraphes et signatures nécessaires à la réception de l'offre seront apposés par le soumissionnaire lui-même ou son représentant dument mandaté.

L'enveloppe A, l'enveloppe B ainsi que les documents administratifs doivent être consignés dans une enveloppe extérieure à part, fermée et scellée indiquant la référence du marché et son Objet.

## **Article 5 : PROCEDURE DE RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES**

### **5.1. Le cahier des charges:**

Les candidats, désirant prendre part à cet appel d'offres sont invités à télécharger gratuitement le cahier des charges se rapportant à cet appel d'offres via le site web officiel de la Fédération Tunisienne de Handball [www.federationhandball.tn](http://www.federationhandball.tn).

### **5.2. CONNAISSANCE PARFAITE DES TERMES DUMARCHE**

Les candidats sont invités, à leurs frais exclusifs, à procéder ou à faire procéder par leurs conseils qui doivent se conformer aux termes de l'accord de confidentialité, aux vérifications et prescriptions d'ordre technique, administratif, juridique, qu'ils jugent opportuns pour faire une offre. En conséquence, les candidats reconnaissent et acceptent qu'en soumettant une offre, ils ont obtenu les informations suffisantes pour faire cette offre sans réserve et sans demande de garantie de leur part et sous les seules conditions qui sont insérées dans le présent cahier des charges.

## **Article 6 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES**

### **6.1-Présentation des offres :**

Les offres doivent être consignées dans une enveloppe extérieure fermée et scellée, indiquant la référence de la consultation et son objet, et sur laquelle est inscrite la mention:

**« Ne Pas Ouvrir – Consultation N°01/2025 : Appel d'offres pour la sélection d'une agence d'événementiel sportif ».**

Cette enveloppe doit être envoyée par pli postal recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou déposée directement au Bureau d'Ordre Central de la FTHB contre récépissé, de façon à parvenir **au plus tard le jeudi 10 avril 2025 à 17h00**, le cachet du Bureau d'Ordre Central de la FTHB faisant foi.

**Toute offre parvenue en dehors du délai prescrit sera rejetée (seul le cachet du Bureau D'Ordre Central de la FTHB faisant foi).**

### **6.2-Constitution des offres :**

L'enveloppe extérieure doit contenir obligatoirement les pièces :

#### **A- Enveloppe A : les documents administratifs :**

<b>Désignation des documents</b>	<b>Mode de présentation</b>	<b>Obligation des soumissionnaires</b>
Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire	Copie au modèle de la fiche figurant en <b>annexe n°01</b> dûment complétée	Signature et cachet du soumissionnaire
Procuration éventuellement nécessaire ou attestation prouvant que la signature du marché est bien celle du représentant légal du soumissionnaire	Au cas où des procurations seraient nécessaires, elles seront établies conformément aux lois et règlements en vigueur	Signature et cachet du soumissionnaire
Copie du registre national de l'entreprise, copie de la licence d'exploitation		
Déclaration sur l'honneur de non influence, de non faillite et de non appartenance au personnel de la FTHB depuis cinq ans	Copie du modèle figurant en <b>Annexe n° 02,</b>	Signature et cachet du soumissionnaire
Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Paraphe du soumissionnaire sur chaque page ( <b>Annexe n°3</b> )	Paraphe, signature et cachet du Soumissionnaire à la dernière page du document
Un certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.	Délivrée par les instances compétentes	Copie certifiée conforme à l'originale
Liste des conventions signées avec des organismes similaires à la FTHB	Toute la liste des conventions et/ou contrats et/ou attestations de bonne exécution.	Signature et cachet du soumissionnaire
Ancienneté dans l'activité	Au minimum deux (02) ans	Copie de la publication au JORT
Références du soumissionnaire	Ayant au moins Deux (02) références similaires.	Copie contrat ou bon de commande, attestations de bonne exécution, etc...

**B - Enveloppe B : L'offre de prestation :**

L'offre doit comporter les documents suivants :

**Soumission (toutes les prestations) (Paraphé sur chaque page avec signature et cachet du soumissionnaire)**

Désignation	Exigences
<b>LOT N° 1</b>  <b>INSTALLATION DES GRADINS</b>	<p><u>Lieu :</u> Plage Hammamet Sud <u>Période :</u> Du 17 au 22 juin 2025</p> <p><u>Caractéristiques demandés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>□ Les gradins du terrain principal doivent être disposés sur trois façades, avec une capacité totale de 1 200 sièges.</li><li>□ La partie centrale des gradins du stade principal doit être couverte et inclure un espace réservé aux VIP.</li><li>□ Pour les trois terrains annexes : chaque terrain annexe (destiné aux matchs officiels) doit être équipé de gradins d'une capacité de 250 sièges.</li><li>□ Ces gradins doivent impérativement être construits à une hauteur de 1,5 mètre par rapport au sol.</li></ul>
<b>LOT N° 2</b>  <b>INSTALLATION DES TENTES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>8 tentes de 3 m × 3 m</b> pour les équipes (2 par terrain).</li><li>• <b>4 tentes de 6 m × 3 m</b> pour la table d'arbitrage (1 par terrain).</li><li>• <b>5 tentes de 3 m × 3 m</b> destinées à : centre d'accréditation, le Media Center, le Centre Médical, le Bureau d'Antidopage et le bureau de sécurité.</li><li>• <b>6 tentes de 10 m × 10 m</b> attribuées aux espaces suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>• Espace réservé aux personnalités et aux invités VIP.</li><li>• Espace Média comprenant une salle de conférences.</li><li>• Espace de la Fédération Internationale de Handball, divisé en trois bureaux (secrétariat de la fédération, statistiques, délégués techniques et arbitres) ainsi qu'un espace de repos.</li><li>• Espace du comité d'organisation, comprenant quatre</li></ul></li></ul>

	<p>bureaux et un espace de repos.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Espace dédié aux équipes.</li> <li>• Espace réservé aux bénévoles.</li> </ul>
<p><b>LOT N ° 3</b></p> <p><b>INSTALLATIONS SANITAIRES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• des installations sanitaires au niveau des six grandes tentes.</li> <li>• Installation des sanitaires dédiés au public.</li> <li>• Installation des sanitaires exclusivement réservés au bureau Antidopage.</li> <li>• Installation d'un système d'assainissement.</li> </ul>
<p><b>LOT N ° 4</b></p> <p><b>LA PLOMBERIE SANITAIRE ET L'ELECTRICITE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'un tableau électrique dans chaque terrain.</li> <li>• Mise en place d'un tableau électrique pour alimenter les tentes et les bureaux en électricité.</li> <li>• Point d'alimentation en eau pour chaque terrain (arrosage du terrain).</li> <li>• Aménagement et équipement des douches pour les joueurs.</li> </ul>
<p><b>LOT N ° 5</b></p> <p><b>Écrans d'affichage électroniques LED</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Installation de 5 grands écrans (LED) de dimensions <math>4 \text{ m} \times 6 \text{ m}</math>.</li> <li>-Installation de 5 petits écrans (LED) de dimensions <math>1 \text{ m} \times 2 \text{ m}</math>.</li> <li>-Répartition des écrans comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2 grands écrans et 2 petits écrans dans le stade principal, à une hauteur de 2,5 m du sol.</li> <li>○ 1 grand écran et 1 petit écran dans chacun des trois terrains annexes destinés aux rencontres.</li> <li>• Mise à disposition d'un logiciel d'habillage exclusivement pour afficher les scores, le temps de jeu et les autres détails, conformément aux exigences imposées par la Fédération Internationale de Handball (voir document annexe Ecrans LED t affichage du score)</li> <li>• Installation d'un écran (LED) de <math>65 \text{ m} \times 1 \text{ m}</math> sur les trois façades du terrain principal pour l'affichage des logos des sponsors.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>LOT N ° 6</b></p> <p><b>ANIMATION ET SONORISATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'animation avant, pendant et après les matchs dans les quatre terrains dédiés pendant toute la durée du championnat du monde, avec un speaker dans chaque terrain maîtrisant les trois langues (anglais, français et arabe).</li> <li>• Installation des baffles avec spécification Premier Audio LR01 Straight Line Array dans le terrain principal.</li> <li>• Installation des baffles dans les trois terrains annexes.</li> </ul>

<b>LOT N ° 7</b> <b>COMPACTAGE</b> <b>DU SABLE</b>	Effectuer le nettoyage et le niveling du sable après chaque match.
--	--

Les soumissionnaires sont appelés à établir leurs offres avec la précision et les détails requis. Les différentes offres doivent être signées par une personne dûment autorisée. Aucune intercalation, rature ou surcharge n'est acceptée, sous peine de d'irrecevabilité de l'offre, à l'exception de celles qui sont visées et approuvées par la mention « Je dis bien. ».

## **Article 7 : CONDITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES**

7.1 L'offre financière doit être placée dans une enveloppe, fermée et scellée portant la référence du marché, son objet et le nom du prestataire et comportant le bordereau des prix en détail

7.2 Le prestataire de services s'engage à présenter son offre de prix en tenant compte que le prix inclura toutes les taxes exigibles, en Dinar Tunisien

7.3 Le prestataire de services annexera une fiche technique dûment remplie, paraphée et signée ; elle consiste à une description détaillée de toutes les caractéristiques essentielles de l'ensemble des prestations proposées conformément aux exigences mentionnées dans l'article 6 (Paragraphe 2 – B) du présent cahier des charges.

## **Article 8 : SUIVI DES OFFRES :**

### **8 .1 FORMALITES ET PROCDEURES DE SUIVI DES OFFRES :**

Les Soumissionnaires, du fait de leur réponse à la présente consultation, renoncent à se prévaloir de leurs propres conditions générales.

- Chaque Soumissionnaire sera informé de la suite réservée à son offre par la Fédération Tunisienne de Handball.
- Les soumissions ou offres doivent être établies conformément aux modèles présents dans les Termes de références et signés par les mandataires dûment habilités (sans qu'un même mandataire ne puisse représenter plus d'un candidat dans le cadre d'une même mise en concurrence).

### **8.2 COMPLEMENT D'INFORMATION :**

Après examen des offres, la Fédération Tunisienne de Handball se réserve le droit de requérir auprès de tout Soumissionnaire un complément d'informations administratives et techniques, financières ou de programmation lui permettant de parfaire la définition de l'offre visée dans l'appel d'offres ou pour éclaircir certains points d'incompréhension ou de doute. Cette demande d'information complémentaire ne saurait en aucun cas, et quelle que soit la réponse ou la position prise par le ou les Soumissionnaires, être considérée ni comme un engagement ou une promesse de contracter, ni comme une lettre de commande, ni à fortiori comme le contrat lui-même.

### **8.3 Choix du candidat:**

La FTHB choisit librement l'offre. Son choix s'oriente prioritairement vers la proposition financièrement la plus avantageuse mais elle dispose d'un pouvoir d'apprécier également la capacité des candidats à respecter leurs engagements et de juger la bonne assise logistique et l'expertise de son équipe de travail et d'intervention La FTHB se réserve le droit d'interrompre le processus de l'appel d'offres à tout moment et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats ne puissent demander en contrepartie une quel conque indemnisation. Néanmoins, dans un tel cas, l'appel d'offres peut être pour suivi selon d'autres

modalités, soit avec les offreurs initiaux qui seront invités à participer à cette nouvelle phase, soit en procédant à une nouvelle consultation.

La séance d'ouverture des plis aura lieu dans les conditions prévues par le cahier des charges, le Mardi 15 avril 2025 à 11H00 au siège de la Fédération Tunisienne de Handball, sis à la Maison des Fédérations Sportives – Bloc B – 6<sup>ème</sup> étage, Cité Olympique, Tunis.

## **ARTICLE 9 : ETABLISSEMENT D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES**

Le Soumissionnaire dont l'offre aura été retenue, signera un contrat détaillé avec la FTHB. Ce contrat fixera dans les détails les droits et obligations de chaque partie conformément aux clauses du présent cahier des charges.

## **Article 10 : CONFIDENTIALITE**

Il est convenu que sauf nécessité judiciaire fiscale ou administrative, il n'y aura aucune révélation, ni aucune communication d'informations concernant une quelconque disposition du présent contrat sans l'accord expresse de l'une ou l'autre des *Parties*. La forme et le contenu de toute communication devront recevoir l'approbation préalable des Parties et devront faire l'objet d'un accord préalable commun.

## **Article 11 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif. Tout changement de domicile par l'une des parties ne sera pas opposable à l'autre qu'à l'expiration d'un délai de quinze jours (15) de la réception de la notification qui en aura été faite par lettre recommandée avec accusé de réception à la dernière adresse déclarée.

## **Article 12 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Les Parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige qui pourrait survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du Contrat. A défaut d'un accord à l'amiable, les litiges pouvant survenir seront du ressort exclusif des Tribunaux compétents de Tunis I.

## **Article 13: OFFRE RETENUE PROCEDURE DE PASSATION**

Le soumissionnaire retenu devra, après signature du marché et conformément aux conditions de celui-ci, prendre toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir assurer le démarrage de l'exécution du marché dès la réception de l'ordre de service de la FTHB prescrivant de commencer la réalisation du marché.

## **Article 14 : FRAIS D'ENREGISTREMENT**

Les frais d'enregistrement des différents actes et conventions inhérents au présent marché, seront à la charge du soumissionnaire retenu. Il devra procéder au dit enregistrement et en délivrer à la FTHB deux exemplaires originaux enregistrés.

## **Article 15 : ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE**

Le présent marché entrera en vigueur après la signature d'une convention de réalisation du marché entre la FTHB et le soumissionnaire bénéficiaire du marché.